

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFRANE, LUCBÉREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, SERENA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs : Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER  
Cédric LAPRUN à André BERNOS  
Marc OXIBAR à Fabienne MENE-SAFRANE  
Maylis DEL PIANTA à Gérard ROSENTHAL  
Rosine CARDON à Hervé LUCBÉREILH  
Didier CASTERES à Maïté POTIN  
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM  
Bernard UTHURRY à Jean-Étienne GAILLAT

Excusés : Pierre CASAUX-BIC

RAPPORT N° 160915-06-PER-



### CNRACL : CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION

M. LACRAMPE précise que le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'autoriser l'intervention du Centre de Gestion et de déterminer les attributions respectives du Centre de Gestion et de la collectivité, ce dernier a dernièrement fait parvenir un projet de convention.

Le Président précise que la convention confie aux collectivités le soin de conduire les procédures dématérialisées d'immatriculation (démarche unique à la création de la collectivité), d'affiliation des agents (à chaque recrutement de fonctionnaire affilié), et de mutation de masse (notamment en cas de transfert de personnel).

A l'exception de ces opérations, mineures au regard des autres aspects de gestion, cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **RETIENT** les attributions respectives de la collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir à cette fin.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 septembre 2016

Suivent les signatures

Affiché le 23.09.16



Le Président



Daniel LACRAMPE

